

Communiqué de presse, le 6 juin 2019

Tirage au sort du jury d'assises

Le tirage au sort des Bellerivois devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2020 aura lieu publiquement **jeudi 13 juin 2019 à 14h, en l'Hôtel de Ville, bureau des élections.**

Les jurés d'assises sont des citoyens tirés au sort, qui participent, au côté des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Ce sont des juges à part entière. Les personnes concernées doivent être de nationalité française, avoir au moins 23 ans, savoir lire et écrire le français, et ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés.

La ville de Bellerive tire au sort annuellement 21 électeurs. Mais, rien ne dit que vous serez effectivement amené à siéger. Il faut encore passer deux filtres : d'abord, un tirage au sort effectué au niveau du département, puis un autre qui désigne les jurés et les suppléants qui seront retenus pour une session. Si vous êtes choisi, votre employeur doit obligatoirement vous libérer et vous pouvez recevoir des indemnités en cas de perte de salaire.



www.ville-bellerive-sur-allier.fr



ville de
bellerive

A decorative horizontal line consisting of a series of small, repeating wavy patterns, extending from the end of the word 'bellerive' to the right edge of the page.